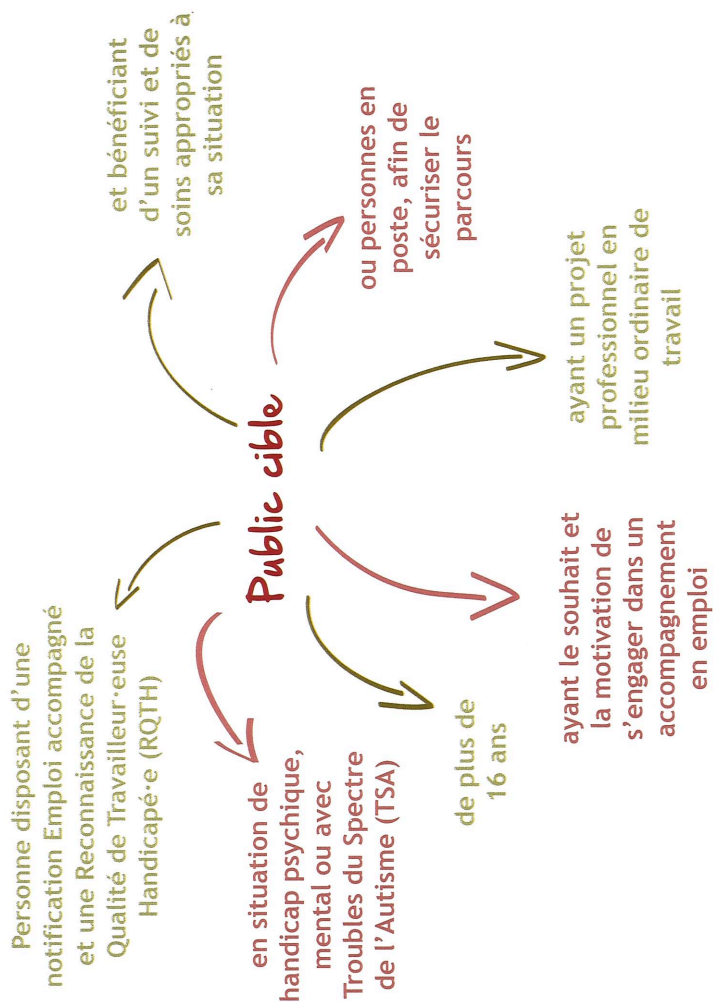


## Processus d'entrée sur la plateforme : qui fait quoi ?

<p>Organisme de Placement Spécialisé / Cap Emploi - SAMETH</p>	<p>Le·a référent·e de parcours professionnel procède à l'évaluation préalable à l'intégration dans le dispositif.</p>
<p>MDPH</p>	<p>Délivre la notification Emploi Accompagné, via la CDAPH.</p>
<p>Plateforme Handamos!</p>	<p>Référente de l'accompagnement de la personne, assure et met en œuvre le dispositif d'Emploi Accompagné.</p>



## Principes d'action

Selon la **méthodologie IPS (Individual Placement and Support / Soutien individualisé à l'emploi)** à laquelle notre équipe de conseiller·ère·s est formée et supervisée, notre dispositif prévoit :

- ⚙️ une première phase de rencontres durant laquelle le programme est présenté à la personne, qui décidera de son engagement ou non dans celui-ci,
- ⚙️ le lien avec les équipes médico-sociales (et/ou socio-professionnelles) en charge du suivi de la personne pour la **prise en compte des problématiques de santé** afin de trouver un emploi adapté,
- ⚙️ un accompagnement individualisé sur la base des souhaits de la personne,
- ⚙️ la définition d'un plan d'action,
- ⚙️ une **recherche d'emploi** en milieu ordinaire débutant rapidement et prenant de multiples formes,
- ⚙️ une mise en relation intermédiée avec des employeur·euse·s dès que cela est possible,
- ⚙️ le suivi dans l'emploi, sans limitation de durée, en dehors ou au sein de l'entreprise, dans le cadre d'une relation tripartite (entre la personne, son employeur et le·la conseiller·ère emploi accompagné).

## Nos principes d'action sont guidés par :

- l'**espoir** (chaque personne a le droit d'aspirer à un but),
- le **soutien** (le réseau de la personne est essentiel : famille, soignant·e·s, pair·e·s, ami·e·s et accompagnateur·trice·s vers l'emploi),
- le **plaidoyer pour soi-même** (personne n'est mieux placée que la personne elle-même pour parler d'elle. Il est nécessaire de l'outiller et de l'appuyer en ce sens),
- l'**empowerment** (la personne développe des connaissances sur sa maladie, ses droits, les traitements, afin de gagner en autonomie),
- la **responsabilisation** (prise de conscience de sa propre responsabilité dans son parcours de soin, prise de décisions en évaluant les répercussions de celles-ci).